

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Attribution de
subventions
exceptionnelles aux
associations**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

23

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :
23 septembre 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 30 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**
(29 SEPTEMBRE 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, PETIT Jean-Pierre, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc; MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent; RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

EXPOSE

Afin de continuer de soutenir la dynamique associative charnaysienne, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à certaines associations. Sont concernées :

Subventions exceptionnelles :

- ACTEM pour l'organisation d'un théâtre le 12 avril 2025, il est proposé un montant de 86€ ;
- FNACA pour l'hommage en faveur d'André Réty le 30 juin 2025, il est proposé un montant de 116€ ;
- CHARNAY LOISIRS pour l'organisation d'un pot de remerciements le 27 juin 2025, il est proposé un montant de 116€ ;
- FOYER SOCIO EDUCATIF CLAUDE BROUSSE pour l'organisation d'un tournoi de pétanque le 19 avril 2025, il est proposé un montant de 354€ ;
- COMITE DES TÊTES BLANCHES pour l'organisation du repas du 1er mai 2025, il est proposé un montant de 2 678€ ;
- MELOD'AMIS pour l'organisation d'un concert le 24 mai 2025, il est proposé un montant de 310€ ;
- PERIPLES ET CIE pour l'organisation d'un Festival du film aventure du 21 octobre au 23 octobre 2025, il est proposé un montant de 3 800€ ;

- TOUT TEMPS MOUVEMENTS pour l'organisation d'un gala le 21 juin 2025, il est proposé un montant de 3 400€ ;
- CHARNAY CYCLO pour l'organisation d'une randonnée cycliste le 31 août 2025, il est proposé un montant de 310€ ;

Le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions, pour montant total de 11 170€.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement sur les subventions des associations adopté par la délibération le 12 février 2025 ;

VU les dossiers de subventions déposées par les associations ;

VU l'avis favorable des commissions réunies du 17 septembre 2025 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de M. PETIT et M. VOISIN et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions exceptionnelles aux associations susvisées d'un montant total de 11 170€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

